



LA GARANTIE FRANCE ACTIVE (FAG)

GARANTIE BANCAIRE

QUEL EST SON OBJECTIF ?

L'objectif de France Active Garantie (FAG) est de faciliter l'accès au crédit bancaire des créateurs d'entreprises demandeurs d'emploi, des structures d'insertion par l'activité économique et des entreprises solidaires.

Chaque dossier soumis à Paris Initiatives Entreprises fait l'objet d'une expertise approfondie qui sécurise le financement du projet. Chaque porteur de projet bénéficie des conseils et de l'aide d'experts en financement.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- Toute entreprise créée par une personne sans emploi ou en situation de précarité économique ;
- Toute entreprise solidaire (société commerciale ou association) en création ou développement, qui crée ou consolide des emplois : *Structure d'insertion par l'activité économique, Entreprise de travail adapté, Association d'utilité sociale porteuse d'activité économique et d'emplois, Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE), Entreprise reprise par ses salariés, notamment sous forme de SCOP si des emplois sont sauvegardés.*

QUELLE EST LA PROCEDURE ?

- **Dépôt d'une demande** auprès de Paris Initiatives Entreprises. Expertise et accompagnement financier par Paris Initiatives Entreprises ;
- **Décision** d'un comité d'engagement de Paris Initiatives entreprises
- **Etablissement de la notification de garantie** par France Active Garantie (FAG)
- **Mise en place de la garantie et du suivi** pendant les premières années par Paris Initiatives Entreprises

France Active Garantie (FAG) est une société financière, filiale de l'association France Active. Dotée d'un capital de 2 325 000 euros. Ses principaux partenaires sont la Caisse des Dépôts, les collectivités locales et l'Etat.

QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

Durée des prêts

Prêts moyen terme de 6 mois minimum (2 ans minimum dans certains cas).

Montant des prêts

Pas de montant minimal ni maximal.

Montant maximal de la garantie

- 65% pour les entreprises en création ou de moins de 3 ans,
- 50% dans les autres cas.

Le montant garanti est limité à 30 500 €

Durée

5 ans maximum.

Coût pour l'entreprise

2% du montant garanti, payable en une seule fois à la mise en place de la garantie.

Exemple : pour un prêt de 15 000 € garanti à 65%, le coût de la garantie est de 195 €.



Paris Initiatives Entreprises

68, boulevard Maeshherbes

75008 PARIS

Tél. : 01 53 04 02 62

pie@paris-initiatives.com

www.paris-initiatives.com

